

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraldesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans Art 2 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2016, 4,15 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,75 € ht la m/m/coil.
Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce conclues et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement insérées en ligne dans une base de données numérique centrale. www.actulogales.fr.

Avis administratifs



Révision du Plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plogasnou

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n° A18-020 du 10 avril 2018, M. Thierry Pinou, président de Morlaix Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la révision du Plan local d'urbanisme et sur le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plogasnou, du 2 mai 2018 au 5 juin 2018 inclus, soit une durée de 35 jours. Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- le projet de PLU, composé d'un rapport de présentation et d'une annexe, du projet d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, du règlement graphique et écrit de chaque zone, d'annexes et d'informations générales ;
- les avis des personnes publiques associées ;
- l'information selon laquelle la Mission régionale d'audit environnementale (MRAE) de Bretagne est réputée n'avoir aucune observation à formuler sur le projet de PLU ;
- le projet de zonage d'assainissement des eaux usées, composé d'un rapport de présentation et d'un plan graphique ;
- la décision de la MRAE déclarant le zonage d'assainissement à celui du PLU.



Zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Plogasnou

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 72-2018 du 11 avril 2018, Mme Nathalie Bernard, maire de Plogasnou a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Plogasnou, du 2 mai 2018 au 5 juin 2018 inclus, soit une durée de 35 jours.

Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- une note de présentation non technique, un dossier d'étude de zonage d'assainissement avec une carte de zonage d'assainissement des eaux pluviales,
- la décision de l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas, par cas (MRAE n° 2017-005334) en date du 8 décembre 2017,
- les pièces administratives afférentes à la procédure.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Plogasnou, 22, rue de Pirmel, 29630 Plogasnou.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier d'enquête publique et des pièces qui l'accompagnent, sur un support papier et sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Plogasnou du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00, et consulter leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par courrier (à l'attention du commissaire enquêteur, 22, rue de Pirmel, 29630 Plogasnou) ou par voie électronique (enquete@publique.plogasnou@gmail.com) en précisant en objet « observations pour le commissaire enquêteur sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales, Plogasnou ».

En outre, le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie de Plogasnou (www.mairie-plogasnou.fr/vie-locale/) et le plan-local-durbanisme).

Mme Nicole Jouen, attachée principale de la fonction publique territoriale en retraite, a été désignée par le tribunal administratif. Elle recevra les observations du public en mairie de Plogasnou, les mercredi 2 mai de 9 h 00 à 12 h 00 et mardi 5 juin de 9 h 00 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tanus à la disposition du public, dès réception, à la mairie de Plogasnou et à la préfecture, ainsi que sur le site internet de la mairie de Plogasnou, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de la mairie de Plogasnou, 22, rue de Pirmel, 29630 Plogasnou, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Vie des sociétés

SOCAMI ATLANTIQUE
Société de Caution Mutuelle
Immobilier Maritime
Saint-Herblain
44919 NANTES cedex 9
441 427 093 RCS Nantes

CONVOCAATION

Mmes et MM, les Sociétaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Socami Atlantique le jeudi 3 mai 2018 à 15 h 00 dans les locaux de Banque Populaire Grand Ouest, 1, rue François-Ségan, Saint-Herblain, 44919 Nantes cedex 9.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2017,
- rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux de l'exercice 2017,
- rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice 2017 et quibus aux administrateurs,
- affectation du résultat,
- constatation de l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2017,
- constatation de l'apurement des engagements échus au 31 décembre 2017, de l'existence de créances douteuses et litigieuses, et de la constitution de provisions,
- approbation du remboursement des parts sociales et des contributions aux fonds de garantie collective des sociétaires libérés de leur responsabilité,
- détermination du montant maximum global des engagements que la société peut assumer jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire annuelle,
- pouvoirs pour formalités,
- ordres du jour de l'assemblée générale extraordinaire :
- demande de retrait d'agrément en qualité de société de financement de la société,
- modifications statutaires, approbation des comptes complémentaires en cas d'obtention du retrait d'agrément en qualité de société de financement,
- modifications statutaires complétées en cas de non-obtention du retrait d'agrément.

Une formule de procuration sera adressée à tout sociétaire qui en fera la demande auprès du siège social de la Socami Atlantique. Si le quorum n'est pas atteint, cette assemblée fera l'objet d'une deuxième convocation à l'effet de débattre sur le même ordre du jour.

SOCAMA OUEST
15, boulevard de la Boutière, CS 28885
35703 SAINT-GEREONNE cedex
RCS Rennes B 939 340 002

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Mmes et MM, les Sociétaires sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le mercredi 5 mai 2018 à 10 h 00, en son siège social, 15, boulevard de la Boutière à Saint-Geréon, à l'effet de débattre sur l'ordre du jour suivant :

Statuant ordinairement :

- rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2017,
- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux de l'exercice 2017,
- rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice 2017 et quibus aux administrateurs,
- affectation du résultat,
- constatation de l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2017,
- constatation de l'apurement des engagements échus au 31 décembre 2017, de l'existence de créances douteuses et litigieuses, et de la constitution de provisions,
- approbation du remboursement des parts sociales et des contributions aux fonds de garantie collective des sociétaires libérés de leur responsabilité,
- détermination du montant maximum global des engagements que la société peut assumer jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire annuelle,
- renouvellement de mandats d'administrateurs,
- fixation de l'enveloppe annuelle d'indemnités compensatrices allouées aux administrateurs, pouvoirs pour formalités,
- statut extraordinairement :
- modifications statutaires.

Tout sociétaire peut se faire adresser une formule de procuration.

boorn affaire

Passer votre annonce au 0 820 000 010 (0,15€)

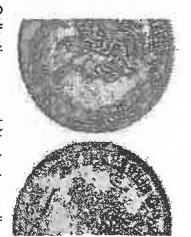
Agriculture

Bois de chauffage
Troncs de chênes scés, débités, env. 80 cm mélangés, livrés par 28t (+ 2 150 € ou 2 900 €)
Tél : 06 20 98 52 50

Vends chêne bilots 27 tonnes, enviro les, 2030 € et 2200 € Livré sur tout le QUEST. Tél. 06 30 91 80 17.

Antiquités, objets

Collection Monnaie



Collectionneur achète toutes collections monnaies + tous billets de banque étrangers, se déplace gratuitement. P 06 51 84 25 18.

Divers



Luther achète pour Dessin de l'atelier peint de 1 000 €, violoncelle à partir de 500 €, dans l'état, même à restaurer, merci, sur rendez-vous. Part 06 08 43 41 54 03.

Médecin passionné achète cher ambrques de collection (+ de 100 ans) pour sensation de notre patrimoine. Part 06 07 15 32 32, (Dr Lamoureux)

Vêtement et accessoires

Divers vêtement

Achète cher tous vêtements de 190 ans même décolorés ou rayés, blouse coton, de marchand de bestiaux, v chasses, vieux vêtements de ferme, bl vaill de spectacle de prétre de bouches, robes, vêtement instituteur, vie ceps torchons, vieille chaussures. F tél. 06 83 46 85 50

Avis d'attribution marchés publics et privés



Façades et ravalement (façades et menuiseries extérieures bâtiment A) au lycée Jean-Marie Le Bris à Douarnenez, opération n° 145049

AVIS D'ATTRIBUTION

Travaux

- 1. Maître d'ouvrage :** Conseil régional de Bretagne, Direction de l'immobilier et de la Logistique, 233, avenue du Général-Petton, CS 21101, 35711 Rennes cedex 7.
- 2. Mandataire :** Sembreizh, 5, rue Cronstadt, 29200 Brest, tél. 02 98 43 15 14.
- 3. Mode de passation choisi :** procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).
- 4. Objet des marchés :**
- Lieu d'exécution :** Lycée Jean Marie Le Bris, 2, place du Lyodé, 29100 Douarnenez.
- Nature des travaux :** création d'une isolation par l'extérieur du bâtiment, du lycée par mise en œuvre d'un bardage en façade et le remplacement des menuiseries extérieures. Création d'un ascenseur en façade Ouest. Pose de brise soleil en façade Ouest. Création d'une passerelle PMR. Ventilation des locaux et installation d'une CTA double flux.
- 5. Attribution :**
- Désignation, titulaire, marché basé HT, code postal, ville, date notification :** Lot 1 : désannanage, SEB Morbihan, 56 050 euros, 56450, Thaix, 6 avril 2018.
- Lot 2 :** désannanage, gros œuvre, étanchéité, façades, menuiseries extérieures, serrurerie, métallerie, travaux intérieurs liés à la façade, Bouygues Bâtiment Grand Ouest, 2 295 324 euros, 29223, Brest cedex, 2, 6 avril 2018.
- Lot 3 :** travaux de charpente, ventilation, électricité, travaux intérieurs liés aux lots techniques, lot intraducteur, rance en deux lots (lot 3 électricité et lot 5 travaux de charpente, ventilation, travaux intérieurs aux lots techniques). Ces lots feront l'objet d'un avis d'attribution ultérieur.
- Lot 4 :** ascenseur, ABH, 25 880 euros, 35742 Pécé cedex, 6 avril 2018.

Les places du marché sont consultables sur demande écrite en vue d'un rendez-vous à l'adresse suivante : Sembreizh, 5, rue Cronstadt, 29200 Brest. Cette consultation sera organisée dans le respect des secrets protégés par la loi.

6. Date d'envoi à la publication : le 12 avril 2018.

Logement - travaux

Aménager ses combles requiert des précautions

Un propriétaire de pavillon avait décidé d'agrandir sa maison en aménageant les combles. Il avait créé une fenêtre de toit, modifié les contrefiches, c'est-à-dire les barres obliques de la charpente, cloué des plaques sur les poutres au sol pour créer un plancher, et aménagé des chambres d'enfants. Mais l'ajout de poids à l'étage avait créé un affaissement du toit, rendant la maison inhabitable. Il existait donc des "malfaçons" qui compromettaient la solidité, rendant la maison "impropre à l'usage". Ce bricoleur, qui n'avait pas souscrit d'assurance spéciale, a dû payer plus de 100 000 € aux particuliers pour la réparation.

A NOS ANNONCEURS

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le représentant légal de l'acquéreur.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse suivante 134, rue de Kerma, 29200 Brest pour la validité, et chez Orpea, 12, rue Jean-Jaurès, 92813 Puteaux cedex pour la correspondance.

1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

LACENTRALEDENMARCHES.COM
Votre prochain marché est ici

Immobilier La commune aussi peut s'approprier un bien

Une commune peut, comme un particulier, devenir propriétaire d'un terrain qu'elle occupe paisiblement depuis trente ans. Une commune peut, au bout de ce délai, constater qu'un propriétaire a laissé s'établir un chemin sur son terrain et le déclarer "chemin rural".